



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Anne-Claire DUMAS	à	Allain FAURE
Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART
Marie-Line PORTALEZ	à	Norbert JOUVERT

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 20 juin dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- Retirer la question relative à une admission en non-valeur et ce, par manque d'éléments
- Ajouter une question portant sur la signature d'un protocole transactionnel pour la réfaction d'une somme sur le prix du marché lot n°2 « opération cœur de ville ».

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire souhaite communiquer sur plusieurs points :

1 – Rave-Party : elle s'est déroulée sur la commune de Portes. Une cellule de crise s'est organisée en mairie de La Grand'Combe sous l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet. Un courrier de remerciement a été adressé au SDIS, à l'ONF, à la Gendarmerie ainsi qu'à la Croix Rouge pour leur mobilisation et leur soutien. Les services municipaux des communes de Portes et de La Grand'Combe se sont aussi beaucoup impliqués dans la gestion de cette manifestation non-autorisée qui a rassemblé près de 8 000 personnes sur le site de la « Serre des Andats ». Ces lieux, propriété de l'Etat, sont des pistes DFCI gérées par l'ONF. Elles doivent rester libres d'accès dans le cadre de la protection des forêts contre les incendies. Monsieur le Sous-Préfet a pris les mesures qui s'imposaient notamment pour limiter le risque incendie et les secours à personnes. Aucun incident grave n'a été à déplorer, une quinzaine de personnes ont été



hospitalisées pour des troubles mineurs.

2 – Episode cévenol : La commune a connu sa première alerte le mercredi 14 septembre dernier. Un point avec les services et les élus a été réalisé dans le but de rafraîchir les informations du Plan Communal de Sauvegarde pour être réactif en prévision d'une nouvelle période sensible. Tous les avaloirs, les points bas et les ruisseaux ont bénéficié d'un curage.

3 – Pôle pluridisciplinaire de santé : Le dossier avance selon le calendrier prévu. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour pour l'ouverture des plis sous la présidence de Monsieur PEREZ. Tous les lots ont été ouverts, certains sont en étude technique.

Outre les financements dans le cadre du programme « Approche Territoriale Intégrée », les subventions des collectivités territoriales et la cession de terrain de la commune, ce projet va recevoir une subvention d'un montant de 540 000 € de l'Etat dans le cadre de la DETR.

L'association des professionnels de santé est très satisfaite, une rencontre est prévue prochainement sur le projet architectural du bâtiment.

4 – Habitat du Gard : un point est dressé sur les opérations engagées et à venir.

Monsieur le Maire dresse la liste des actions ainsi que leur coût. La réhabilitation des 100 logements des Pelouses est une priorité. La commune interviendra sur l'embellissement des abords des bâtiments et la réfection de la chaussée.

Monsieur le Maire indique que le Plan Pluriannuel d'Investissements, dont le montant s'élève à 14 millions d'euros est respecté. Le protocole signé avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social est respecté. La fusion de l'OPHLM avec Habitat du Gard est bénéfique pour l'avenir du territoire.

Monsieur le Maire indique également que le montant des impayés a diminué de 47 %. Habitat du Gard dispose de moyens importants pour accompagner les locataires et agir sur les impayés.

5 – Accueil d'une famille de réfugiés : Suite à l'accord unanime du Conseil Municipal au cours de la séance du 15 septembre 2015, la commune a pris attache auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard pour l'accueil d'une famille de réfugiés Syriens. Nous avons été informés de l'arrivée, pour la mi-octobre, d'une famille composée de 4 personnes : une grand-mère de 80 ans, sa fille de 42 ans et ses deux petites filles âgées de 10 et 8 ans. Mesdames MONTENEZ et SOUSTELLE, chacune dans leur délégation, sont chargées d'organiser l'accueil de ces personnes. Le CCAS a réuni les associations caritatives, le Centre Social et les représentants des cultes afin de mobiliser toutes les forces solidaires de la commune pour l'accompagnement de cette famille dans leur quotidien.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Bilan de rentrée

A – Etablissements scolaires

Madame MILLOT donne les effectifs des établissements scolaires. Ils sont



stables. La rentrée des classes s'est très bien déroulée et les enseignants sont satisfaits des réalisations effectuées pendant l'été.

Madame MILLOT ajoute qu'une classe relevant du « dispositif d'accueil des enfants des moins de 3 ans est ouverte sur l'école Jules Ferry. Elle vise à accompagner les enfants et à intégrer les parents dans la scolarité. Les Temps d'Activité Périscolaire connaissent toujours autant de succès puisque près de 85 % des élèves participent aux sessions proposées.

Monsieur BRUN fait un état des travaux réalisés dans les établissements scolaires et notamment la réfection des plafonds affaissés des 5 classes de l'école Anatole France.

Monsieur DART rappelle que les écoles primaires ont été dotées de tablettes numériques en fin d'année scolaire. Les élèves pourront au cours de l'année développer leurs compétences informatiques.

Madame ARCANGIOLI indique que suite aux attentats et dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, des barrières ont été placées devant les écoles. Une vigilance accrue s'exerce à l'entrée des établissements. Par ailleurs, conformément aux consignes nationales, un exercice d'alerte est prévu d'ici les vacances de Toussaint.

B – Fréquentation des sites touristiques

Monsieur le Maire annonce le taux de fréquentation des différents sites. Conformément aux orientations budgétaires, les festivités ont été revues à la baisse mais leur taux de fréquentation est inchangé. Les journées du Patrimoine ont remporté un vif succès. « Mécanique Vivante » a proposé un spectacle de qualité.

Monsieur le Maire profite de la séance pour donner des informations réelles sur le financement du Château de Portes. Le Conseil Départemental ne s'est pas désengagé. Depuis 10 ans, une subvention comprise entre 9 000 et 10 000 € (soit au total 157 000 €) est versée à l'association « Renaissance du Château de Portes ». Cette dernière perd seulement le financement des actions culturelles « Les Portes du Temps » organisé par les Francas et ce, compte tenu que ces dernières se déroulent sur le Musée du Mineur.

C – Immeuble de Ribes ex-centre AFPA

Monsieur le Maire revient sur une décision unanime de l'assemblée délibérante de préempter pour l'acquisition de ce bâtiment. Il indique avoir prochainement une rencontre avec la DGFIP pour négocier le prix de vente fixé à 100 000 €. Ce bâtiment est détérioré.

D – Travaux de la piscine

Monsieur MAHOUCHE revient sur les travaux effectués sur les deux piscines intercommunales. Conformément aux règles des marchés public, la commission d'appel d'offre de la Communauté du Pays Grand'Combien a retenu en début d'année une entreprise de Béziers. Outre le retard qui n'a pu s'effectuer en début d'état, les services n'ont pas réceptionné les travaux car de nombreuses malfaçons ont été relevées. Une discussion s'engage sur ce dossier et les pénalités, peu mobilisatrices, encourues par les entreprises.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes ne paiera pas cette entreprise qui a été mise en demeure pour la reprise des travaux sur les deux piscines. De plus, la Communauté de Communes a connu un préjudice puisque du personnel avait été recruté.



II – Décision modificative

Monsieur CASADO propose d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2016 par le biais de la décision modificative suivante :

En investissement :

Compte 21534	Réseaux d'électrification	+ 27 515 €
Compte 231211	Mise en discrétion des réseaux	+ 8 600 €
Compte 2116	Cimetières	- 36 115 €

En fonctionnement

Compte 678	SNCF	+ 9 656 €
Compte 657 362	Subvention CCAS	- 9 656 €
Compte 01/6541	Admission en non-valeur	+ 5 990 €
Compte 0220/60611	Fonctionnement Services Techniques	- 4 500 €
Compte 020/6064	Fonctionnement Services Administratifs	- 1 490 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Attribution d'une subvention à l'association RAP'S

Madame MONTENEZ propose d'attribuer à l'association RAP'S une subvention d'un montant de 150 € pour l'organisation de sorties « Pêche en Mer » en faveur des jeunes gens de la commune.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Attribution d'une subvention à l'association TEDAC

Madame ARCANGIOLI propose d'attribuer à l'association TEDAC une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'organisation du dispositif « découverte du milieu professionnel ». Au cours de cette période, des travaux de rénovation de peinture ont pu se réaliser au sein des établissements scolaires.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Campagne du recensement de la population 2017

Monsieur le Maire indique que la commune est concernée par la campagne 2017 du recensement de la population. Celle-ci se déroulera du 19 janvier au 18 février 2016. Les services communaux sont chargés de la collecte. A cet effet, il est nécessaire de délibérer pour nommer un coordonnateur, un coordonnateur-suppléant et des agents recenseurs.

Des informations officielles seront données lors de la séance du mois de novembre après retour de l'INSEE.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Validation du règlement intérieur des Temps d'Activité Péri-scolaire

Madame MILLOT fait part de la nécessité de valider un règlement intérieur des Temps d'Activité Péri-scolaire pour fixer un cadre sur



l'organisation, les modalités d'accueil, les locaux, l'encadrement et le fonctionnement des sessions. Chaque membre a pu prendre connaissance du document.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Vente d'une parcelle de terrain

Monsieur JOUVERT propose la vente de parcelles de terrains sur le quartier de Trescol en faveur de Madame GREVOUL. Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section AX n°330 d'une superficie de 3 a 64 ca
- section AX n°331 d'une superficie de 3ca
- section AX n°324 d'une superficie de 12 ca
- section AX n°22 d'une superficie de 17 ca

Soit une superficie totale de 396 m²

L'intéressée avait manifesté sa volonté d'acquisition en 2012. Des démarches administratives avaient été engagées avant un désistement pour raisons personnelles.

Les terrains ont été évalués à 1 € le m².

Monsieur JOUVERT propose de consentir cette vente à 1€ le m² soit 396 €, auquel seront ajoutés les frais de réalisation du document d'arpentage d'un montant de 846.77 €, les frais d'actes et subséquents lesquels seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport exhaustif sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire instauré par le décret n°2014-513 du 2 mai 2014. Plusieurs arrêtés, parus entre mai 2014 et décembre 2015, ont été pris en applicable dudit décret et fixent les cadres d'emploi. Ce nouveau régime indemnitaire abroge ceux existants.

Il explique que ce régime indemnitaire est composé de deux parts : une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti entre différents groupes de fonctions au regard de critères professionnels définis par la loi.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non-complet et temps partiel.

Les montants maxima, par groupe de fonctions, sont fixés par la loi.

Les deux composantes du régime indemnitaire seront versées mensuellement.

La loi fixe les règles cumul et de non-cumul avec les autres indemnités.

Il est proposé une suspension de son attribution à l'issue d'un congé maladie de trois mois.



Ces nouvelles dispositions prennent effet :

- **Au 1^{er} janvier 2016** pour les agents relevant de la catégorie A pour tenir compte de l'abrogation de la PFR au 31 décembre 2015
- **Au 1^{er} octobre 2016** pour les agents des autres catégories et cadre d'emploi.

Monsieur le Maire indique que parallèlement à ce nouveau régime indemnitaire, une modification importante intervient sur la rémunération des agents suite à la signature de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.

IX – Signature d'un protocole transactionnel

Monsieur le Maire revient les travaux d'aménagement du Cœur de Ville et notamment sur le constat de malfaçons pour ce qui concerne le lot n° 2 du marché public relatif au « revêtement de sols/ouvrage de pierres ».

Ces travaux ont été réalisés par la société DURAND Philippe et ont été réceptionnés le 3 juillet 2013 sous un certain nombre de réserves.

La société DURAND a contesté certaines malfaçons ou imperfections mettant en cause la qualité de béton. La société LAFARGE BETONS a donc été appelée en garantie.

Afin de trouver une solution transactionnelle à ce litige, la commune a rencontré les deux sociétés. Les concessions réciproques en ont ainsi découlé :

- La commune de La Grand'Combe renonce à l'exécution par la Société DURAND Philippe des épreuves, travaux et reprises des imperfections et s'engage à n'engager aucune action civile, pénale, disciplinaire ou autre relative aux faits exposés
- La commune de La Grand'Combe lève l'intégralité des réserves du marché en contrepartie de l'acceptation.
- La société DURAND Philippe s'engage à une réfaction sur le prix du marché d'un montant de 68 000 € dont une partie est prise en charge par la société LAFARGE à savoir 25 000 €.

Il propose de délibérer, à la demande de Monsieur le Trésorier, pour imputer ces chèques sur le compte 2313.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Questions diverses

Question N° 1 : Lors de la séance du 20 janvier 2016, la question de la réhabilitation du Pont Germain Soustelle a été évoquée. Où en est le projet de travaux de cet ouvrage.

Réponse : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé sur le sujet par Monsieur Eric BOUSQUET, Directeur Adjoint en charge de l'Unité Territoriale d'Alès.

« Les entreprises du marché départemental ont émis des réserves sur la



constitution de l'ouvrage et sa structure porteuse et ont proposé des techniques alternatives. Elles demandent des compléments d'étude et des sondages in situ.

Une rencontre sur site pour définir précisément les prestations au regard des attentes et celles des entreprises chargées de cette réparation a eu lieu le 16 septembre dernier.

Les entreprises connaissent la priorité accordée à ce projet et l'exigence à se mobiliser pour réaliser, dans le cadre du marché dont ils sont titulaires, cette opération dans les meilleurs délais ».

Question N°2 : Lors de la séance du 20 juin dernier, Madame JOUVE Rosemonde a souhaité l'intervention des services pour nettoyer l'espace du Château d'eau quartier de l'Aubignac. Les services devaient intervenir soit la semaine n°26 soit la semaine n°27. Cet espace n'est toujours pas nettoyé. Quand est-il ?

Réponse : Les services sont intervenus sur le quartier de Ribes –Aubignac avec retard c'est-à-dire à partir de la semaine n°29. Pour m'être déplacé sur les lieux, force est de constater que l'entreprise est à refaire. Je comprends l'insatisfaction des riverains.

Cette question relance les diverses discussions évoquant notre engagement dans les pratiques phytosanitaires « zérophyto » d'où nos difficultés d'entretien des espaces verts.

Il a été demandé à Monsieur le Directeur des Services Techniques de planifier une nouvelle intervention sur les lieux. Celle-ci se déroulera d'ici la fin du mois de septembre.

Par ailleurs, les services municipaux ne sont pas intervenus sur la partie haute située au-dessus du château d'eau. Ce terrain est propriété du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux. Une intervention auprès de cet établissement va être faite en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

**Le Maire de La Grand'Combe
Président du Pays Grand'Combien
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE

